



La gare

**TRANSCRIPTION PARTIELLE DU RAPPORT CONCERNANT UN
PROJET D'EXTENSION DE LIGNE DE CHEMIN DE FER
ENTRE MONTAUBAN ET BRIVE
SUR LA LIGNE EN CONSTRUCTION
RELIANT TOULOUSE A PARIS**



CHEMIN DE FER DE MONTAUBAN

à la ligne de Périgueux à Brive

Ligne directe de Paris à Toulouse

Partie comprise entre Gourdon et Brive

Historique

Depuis 1842, la ligne directe de Paris à Toulouse attend son exécution continuellement promise sans résultat.

En 1846, il a été décidé que la ligne de Rennes devait primer celle de Limoges à Montauban.

En 1852, les études ont été reprises, puis arrêtées. La ligne de Limoges à Agen, par suite d'influences spéciales, lui a été préférée et le réseau du Grand-Central a été organisé de manière à donner des allongements de 100 kilomètres aux 7 ou 8 départements qui forment le midi proprement dit.

Enfin, en 1858, on s'est décidé à faire la section de Limoges à Brive, mais on ne s'est préoccupé que de desservir les Kaolins de Saint Yrieix et le haras de Pompadour. Sauf les industries spéciales qu'elle dessert, la ligne n'a sa raison d'être que comme transversale secondaire allant d'Excideuil de Charente à Brive, et elle a été exécutée avec des inclinaisons telles qu'aucun grand trafic ne peut s'y pratiquer.

En 1875, lorsqu'il fut question d'augmenter le réseau, les populations espèrent la réparation de ce long oubli. Le Ministre consentit à accepter, si cela était proposé, une ligne de Montauban à la Dordogne, par Cahors et Gourdon. Elle pourrait donner un raccourcissement de 22 kilomètres environ en se raccordant par Souillac à St Denis et il était ainsi possible d'attendre celui que l'on pouvait obtenir en reliant Souillac à Brive.

[...]

Conclusion

On est ainsi conduit à penser que la ligne de Montauban au chemin de fer de Périgueux à Brive par Cahors et Gourdon doit être, conformément aux motifs de sa présentation, considérée comme la partie principale à exécuter de la ligne directe de Paris à Toulouse.

Qu'elle doit être construite dans les meilleures conditions, c'est-à-dire avec des inclinaisons de 12,5 m/km et des rayons de 500 mètres que comporte le terrain.

Que sa longueur doit être réduite au minimum possible de manière à atteindre Toulouse en réduisant à 700 kilomètres environ la distance de Paris.

Qu'il est important au point de vue stratégique et à celui de la facilité des communications et des correspondances d'établir dans un seul nœud les relations de Paris à Toulouse, Rodez, Albi, Clermont et Périgueux, au lieu de les éparpiller de manière à nécessiter des arrêts incessants et de rendre les services militaires incommodes et peut-être difficiles, jusqu'à l'impossibilité s'il se présentait des conditions mauvaises.

Le tracé par Souillac et Brive, tout en réduisant la dépense satisfait à chacune de ces conditions, mieux que les autres directions et leur est par conséquent en tous points supérieur. Son exécution est nécessaire et toute autre mesure conduirait à une fausse manœuvre que l'on regretterait immédiatement.

académie
Toulouse



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Département du Lot
Avenue de l'Europe – Regourd
BP 291 – 46005 Cahors cedex 9
Tél. : 05 65 53 40 00
Fax : 05 65 53 41 09
Courriel : departement@lot.fr
www.lot.fr

OH
MY

LOT! Le Département soutient la démarche d'attractivité du territoire